



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Compte rendu du CTA

(comité technique académique)

du 6 octobre 2020

Pour la FSU : Christine Bernery (premier degré), Isabelle Cheviet (second degré général et technologique), Pierre Giezek (second degré général et technologique), Pascale Poirier (personnels ATSS).

Mardi 6 octobre 2020 s'est tenu au Rectorat entre 9h et 12h45 « en présentiel » le premier CTA de l'année scolaire, avec à l'ordre du jour un point sur la rentrée 2020 et le bilan social de l'année scolaire 2018-2019 (qui aurait dû être présenté au CTA de juin dernier).

Déclaration liminaire de la FSU.

Mme la Rectrice annonce que **42 questions diverses** ont été envoyées pour ce CTA et qu'elle souhaiterait les limiter à 5 par organisation syndicale. Elle propose aux syndicats de demander des audiences entre les CTA.

Les organisations syndicales protestent vivement de manière unanime.

La FSU est profondément attachée au respect du dialogue social, malmené par la loi de transformation de la fonction publique qui a réduit à la portion congrue le rôle des CAPD et CAPA. Comment s'étonner alors que tant de questions diverses soient posées lors du CTA puisque celui-ci demeure **la principale instance paritaire où de vraies discussions sont encore possibles ?**

Les temps d'échange informels proposés par le rectorat ne peuvent en aucun cas remplacer les instances officielles où les interventions sont consignées dans un PV qui fait foi et qui fait date.

Enfin, une autre conséquence de la loi de transformation de la fonction publique, défavorable aux personnels, est la disparition des groupes de travail qui permettaient des échanges plus libres et permettaient d'avancer les revendications syndicales. La FSU demande le rétablissement des groupes de travail.

1- point sur la rentrée 2020

Mme la Rectrice fait le constat d'une rentrée exceptionnelle, exprime qu'elle est fière de tous les personnels de l'Éducation nationale dans ce contexte inouï et que la rentrée s'est passée du mieux possible vu le contexte. En revanche, les inégalités se sont creusées, les élèves sont revenus avec des difficultés plus ou moins prononcées pour maintenir l'attention et le rythme, ce qui accroît encore l'hétérogénéité des classes et nécessite une pédagogie encore plus différenciée.

La FSU déplore qu'aucun moyen supplémentaire n'ait été accordé lors de cette rentrée « extraordinaire ». L'administration ne peut se contenter de renvoyer les enseignant-es aux dispositifs « devoirs faits », « aide personnalisée » ou autres heures supplémentaires pour la remédiation suite au confinement, qui sont encore du travail supplémentaire hors temps de classe et qui repose pour les élèves sur la base du volontariat des familles.

La rectrice reconnaît le surcroît de fatigue en raison du port du masque toute la journée. Elle explique que le protocole sanitaire évolue en fonction des connaissances scientifiques et des décisions politiques, voire en fonction d'aspects psychologiques car le confinement a produit des dégâts psychologiques importants et généré des phénomènes d'agressivité accrus (*pour autant, entre 4 et 7 postes de PsyEn EDA, premier degré, sont vacants, et la rectrice occulte les aspects économiques de la situation - note des rédacteurs*). Le ministre n'est pas le seul décisionnaire, le protocole étant le fruit d'un travail interministériel (santé, défense...) qui prend du temps car les arbitrages sont délicats.

Suite aux **demandes répétées de la FSU**, le directeur de cabinet de la rectrice donne enfin ce mardi les informations chiffrées données à la presse vendredi dernier :

Sur les 7 derniers jours, on relève dans l'académie :

- 113 cas covid-19 parmi les élèves (sur 130 407 élèves soit 0,3%), 414 depuis la rentrée ;
- 23 cas parmi les personnels E.N. (sur 26 793 personnels), 93 depuis la rentrée ;
- 4 cas parmi les personnels des collectivités, 137 depuis la rentrée.

(L'allègement du protocole dans le 1^{er} degré brouille cette vision comptable de la pandémie - note des rédacteurs).

Aucun établissement n'est fermé ce mardi matin, mais 12 classes sur 11 506 sont fermées, certaines étant sur le point de rouvrir.

Un point de vigilance particulière demeure à Chevigny-Saint-Sauveur (21) avec 3 classes fermées au lycée et 1 au collège, mais il n'y a pas de foyer défini par l'A.R.S. car ce sont des cas importés du domicile.

Le directeur de cabinet assure que le « tracing » est très rigoureux et que le double port du masque dans le 2nd degré limite le nombre de cas contact à risque. Il y a très peu de contestation du port du masque dans notre académie (quelques courriers de parents d'élèves).

2- étude du bilan social 2018-2019

Il est impossible de résumer ici ce document de 128 pages envoyé aux élu-es du CTA une semaine environ avant l'instance ! La FSU est cependant intervenue sur quelques points saillants :

- **la FSU regrette que cette présentation des données soit faite seulement sur l'année 2018-2019** : l'administration s'engage à présenter les prochains bilans sociaux de façon plus dynamique, en permettant d'apprécier les évolutions sur plusieurs années.

- L'augmentation de 1,6% ETP est surtout due aux **A.E.S.H.** et la FSU a beaucoup de questions à poser à ce sujet. L'administration les renvoie toutes au CTA de novembre qui fera un bilan complet de la rentrée.

- **La FSU continue son combat pour l'égalité femmes-hommes** en matière de représentation, de promotion et de rémunérations ; l'administration dit y travailler également.

- Sur les **démissions des collègues**, la FSU estime qu'au-delà des chiffres il est surtout important de **réfléchir aux causes de ces démissions**. L'administration évoque de multiples causes à ces démissions mais aucunement **la dégradation des conditions de travail des enseignant-es !**

- La FSU avait demandé un premier bilan des **ruptures conventionnelles** : l'administration communique que 21 demandes ont été déposées, 2 ont reçu un arbitrage favorable (*2 collègues accompagnés par le SNES-FSU qui avaient un projet de reconversion professionnelle particulièrement abouti*) et 2 un refus. **La FSU s'étonne que le rectorat ne puisse pas communiquer le montant de l'enveloppe budgétaire consacrée à ce dispositif expérimental.**

- Contrairement au discours officiel sur l'efficacité supposée du **jour de carence**, le nombre de journée de congés pour maladie ordinaire a augmenté de 4,66%. La FSU continue de dénoncer l'injustice de ce jour de carence notamment dans la situation sanitaire actuelle et demande à nouveau son abrogation.

- Seul le rectorat se félicite de la présence de **3 médecins de prévention** pour l'académie alors que le nombre des personnels s'élève à **26 000** !

- Le rectorat ne peut consacrer que **63 ETP** pour les **allègements de service** et les **postes adaptés**. **La FSU continue de regretter l'insuffisance des moyens pour accompagner les collègues concernés qui sont à défaut renvoyés vers un congé longue maladie.**

3- Questions diverses

Les questions de la FSU sur **les AESH et l'école inclusive** sont renvoyées au CTA de novembre.

Questions de la FSU sur **l'éducation prioritaire** : la demande d'un groupe de travail sur la révision de la carte de l'éducation prioritaire, basée sur de nouveaux calculs, est dans l'attente du calendrier et des modalités que décidera le ministre.

La FSU n'obtient pas de réponse à sa question sur la difficulté de faire passer des visites médicales d'aptitudes dans toute l'académie à tous les **lycéens professionnels** devant utiliser des machines dangereuses, faute de médecins scolaires en nombre suffisant.

Concernant **les ISSR** que les TZR auraient dû percevoir pendant le confinement, l'administration répond qu'elles ont été payées avec un peu de retard et que toutes les situations sont censées être réglées.

> Si toutefois vous avez un problème d'ISSR non réglée datant du confinement n'hésitez pas à contacter les syndicats de la FSU (Snes-Snuep-Snep).

La Prime Covid19 a été perçue par 1 401 personnes, réparties en 70% d'enseignant-es et AESH et 30% dans les services déconcentrés du rectorat et des DSDEN.

Dans le premier degré, l'utilisation des liste complémentaires n'a pas permis de compenser 7 désistements. Dans le second degré, 17 établissements sont sans CPE : 7 en Côte d'Or et 10 dans la Nièvre.

Concernant le télétravail pour les personnels administratifs en EPLE, le rectorat déclare qu'il n'est pas possible.